

CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU 13 JANVIER 2020

L'an 2020 et le 13 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : Mmes BOUCHOU Christiane, CUZIAT Régine, HALITIM Véronique,
MM DECEVRE Hervé, DELANDRE Frédéric, GONON Bernard, LUCOT
Christophe, MOREL Fernand, RAPET Gilles, RIGAUD Michel

Absentes excusées : Mmes DEWIER Valérie, GROS Marianne

Secrétaire de séance : M. LUCOT Christophe

1- Aménagements relatifs à l'accessibilité PMR aux établissements recevant du public - demandes de subventions

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagements pour l'accessibilité PMR aux établissements recevant du public ont été engagés en 2015 sur les bâtiments suivants :

- mairie,
- église,
- groupe scolaire.

Il explique que l'évolution des normes avec notamment l'obligation d'installer des bandes podotactiles aux abords et dans les ERP, nous conduit à revoir ou à compléter ces aménagements. Il explique également que dans le cadre du déroulement de l'Adap, il convient de prévoir les travaux de mise aux normes des sanitaires de la cantine scolaire, la signalétique et les dispositifs d'éveil à la vigilance dans l'ensemble du groupe scolaire et la création d'un cheminement et d'une place de stationnement PMR pour l'accès à la salle polyvalente.

Le Maire explique que ce projet, estimé à 29 413.66 € HT peut faire l'objet de demandes de subvention auprès du Département de l'Isère au titre du plan Ecoles, ainsi que de l'Etat au titre de la DETR.

Il présente donc le plan de financement estimatif de cette opération :

- subvention du Département : plan Ecoles (60%)	17 648. 20 €
- subvention de l'Etat (20 %)	5 882. 73 €
- autofinancement	5 882. 73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 11 voix POUR :

- APPROUVE la réalisation du projet d'aménagement des ERP pour l'accessibilité PMR du groupe scolaire/salle polyvalente
- APPROUVE le plan de financement estimatif présenté par le Maire
- AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subvention :
 - auprès de la Direction Territoriale du Haut Rhône Dauphinois pour le plan Ecoles
 - à la Sous- Préfecture de la Tour du Pin pour la DETR

VOTES POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

2- Questions diverses

* *Remplacement de Sylvie BERTRAND au secrétariat* : le Maire informe le conseil municipal du recrutement de Madame Celine HERICOURT à partir du 21/01/20 suite au départ de Madame Aurélie VINCENT.

* *Réglementation de la circulation pour la sécurité des élèves empruntant les transports scolaires* : Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'un marquage au sol ainsi que des panneaux de signalisation vont être prochainement mis en place « rue des écoles » au droit du groupe scolaire afin de réglementer la circulation aux heures d'entrée et de sortie des élèves notamment **pendant le temps de présence du bus scolaire**. Cette réglementation fera l'objet d'un arrêté municipal et les parents en seront informés par l'intermédiaire des carnets de liaison.

Prochain conseil : le 17 février 2020 à 18h30